

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 01
Hebdos régionaux de la Capitale-Nationale

Projet de construction d'un tramway à Québec

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 6 JUILLET 2020 À 19 H

Québec, le 22 juin 2020 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de M^{me} Corinne Gendron, présidente, et de MM. Antoine Morissette et Pierre Renaud, commissaires, annonce la première partie de l'audience publique sur le [Projet de construction d'un tramway à Québec](#). Les séances auront lieu à compter du **lundi 6 juillet 2020 à 19h**. Elles se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

Compte tenu des circonstances inédites entourant la pandémie associée à la COVID-19 et des mesures exceptionnelles s'y rattachant, les séances se dérouleront au Centre des congrès de Québec et seront retransmises en direct sur le site Web du BAPE et sur sa page Facebook. Il sera également possible de les suivre en direct à la télévision sur les ondes de MATV Québec aux positions 9 et 609 pour les abonnés de Vidéotron.

Pour être le plus inclusif et accessible possible, divers moyens technologiques de participation seront proposés aux citoyens par le BAPE. La commission accueillera également en salle un certain nombre de citoyens selon les consignes et les recommandations de la Santé publique qui seront en vigueur.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. Première partie : s'informer

En présence de l'initiateur et des personnes-ressources convoquées dans le but de répondre aux questions de la commission et des participants, la première partie de l'audience permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet et de mettre en lumière tous ses aspects.

INSCRIVEZ-VOUS AU REGISTRE

Si vous souhaitez poser une question lors de la première partie de l'audience, vous devez vous inscrire au registre. Un formulaire sera disponible à cet effet à compter du 25 juin 2020 à 10 h jusqu'au 30 juin 2020 à 16 h sur le site Web du BAPE exclusivement. Deux possibilités s'offrent à vous. La commission suggère de soumettre votre question par écrit et elle en tiendra compte dans son propre questionnement. Il est aussi possible de s'inscrire pour poser une question en personne en séance publique. Comme c'est toujours le cas lors des séances publiques de la première partie et compte tenu du temps dont dispose la commission, seul un nombre limité de personnes pourront intervenir à chacune des séances.

La commission compte organiser ses séances en fonction des thématiques suivantes dont les détails seront précisés ultérieurement :

- la justification du projet, l'achalandage et la technologie retenue;
- le tracé, l'intégration au réseau de transport, le développement urbain;
- la gouvernance, les finances, les politiques gouvernementales, le cadre réglementaire et la participation publique;
- les répercussions sur le milieu naturel et humain pendant la construction et l'exploitation.



2. Deuxième partie : s'exprimer

À l'occasion de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera au cours de la semaine du 3 août 2020, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale. Les modalités de participation relatives à cette deuxième partie de l'audience seront annoncées ultérieurement.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 5 novembre 2020, au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette. Par la suite, le ministre dispose de 15 jours pour rendre public le rapport.

LA PÉRIODE PRÉPARATOIRE ET LE SONDAGE DE PRÉCONSULTATION

Au cours de la [période préparatoire](#) prévue pour permettre au plus grand nombre de personnes d'obtenir de l'information sur le projet et de se familiariser avec le mandat, 1 618 personnes ont complété le formulaire de préconsultation proposé. À la question « De manière générale, quelles seraient vos questions ou vos préoccupations principales en lien avec ce projet? », les trois principales réponses ont été les suivantes : la justification de la technologie retenue au regard des alternatives et de l'amélioration du service, les coûts du projet ainsi que la justification des besoins en transport en commun, incluant l'impact de la COVID-19.

Les [autres résultats](#) sont disponibles sur le site Web du BAPE consacré au mandat.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

L'ensemble du dossier est disponible en version électronique dans le [Registre des évaluations environnementales](#) sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Les documents qui seront déposés dans le cadre des travaux de la commission d'enquête seront disponibles sur le [site Web du BAPE](#). Les personnes qui ne seraient pas en mesure de consulter la documentation relative au projet sur Internet sont invitées à communiquer avec le BAPE.

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec M^{me} Julie Olivier, conseillère en communication, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : tramway-quebec@bape.gouv.qc.ca.

LE BAPE DONNE L'HEURE JUSTE!



Informer



Consulter



Enquêter



Aviser

Depuis plus de 40 ans, le BAPE informe et consulte les citoyens, enquête, puis avise le ministre responsable de l'Environnement sur les dossiers qu'il lui confie, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale. Pour en savoir plus, consultez le [site Web](#) et la page [Facebook](#) du BAPE.

– 30 –

Source : Julie Olivier
Conseillère en communication
581 925-0664 ou 1 800 463-4732
tramway-quebec@bape.gouv.qc.ca
www.facebook.com/BAPEquebec